

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 29 mai 2009 à 8h30, et à laquelle étaient présents les conseillers, messieurs Denis Joannette, Gilles St-Marseille et Martin Bigras formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par Monsieur le maire Marc Lauzon à 8h35.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Martin Bigras
et unanimement résolu

2009-05-29.178

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

2. **Avis de motion – Règlement révisant le plan d'urbanisme**

Monsieur Marc Lauzon donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement visant à réviser le plan d'urbanisme.

3. **Avis de motion – Règlement de zonage**

Monsieur Martin Bigras donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement visant le remplacement du règlement de zonage.

4. **Avis de motion – Règlement de construction**

Monsieur Gilles St-Marseille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement visant le remplacement du règlement de construction.

5. **Avis de motion – Règlement sur les permis et certificats**

Monsieur Denis Joannette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement visant le remplacement du règlement sur les permis et certificats.

6. **Avis de motion – Règlement de lotissement**

Monsieur Martin Bigras donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement visant le remplacement du règlement de lotissement.

7. **Avis de motion – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale**

Monsieur Gilles St-Marseille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement visant le remplacement du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

8. **Adoption du projet de règlement numéro 1368 – Règlement révisant le plan d’urbanisme**

CONSIDÉRANT l’article 110.3.1 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (LAU) qui permet la révision du plan d’urbanisme;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 109.1 de la LAU, le conseil doit commencer le processus de révision du plan d’urbanisme par l’adoption d’un projet de règlement;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Martin Bigras
et unanimement résolu

2009-05-29.179

D’ADOPTER le projet de règlement numéro 1368, intitulé *Règlement révisant le plan d’urbanisme*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

9. **Adoption du projet de règlement numéro 1369 – Règlement de zonage**

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite remplacer son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 110.10.1 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (LAU) la municipalité doit adopter le règlement de remplacement simultanément au règlement révisant le plan d’urbanisme;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 124 de la LAU, le conseil doit commencer le processus de remplacement du règlement de zonage par l’adoption d’un projet de règlement;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-05-29.180

D’ADOPTER le projet de règlement numéro 1369, intitulé *Règlement de zonage*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

10. **Adoption du projet de règlement numéro 1370 – Règlement de construction**

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite remplacer son règlement de construction;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 124 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, le conseil doit commencer le processus de remplacement de ce règlement par l’adoption d’un projet de règlement;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille
et unanimement résolu

2009-05-29.181

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 1370, intitulé *Règlement de construction*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

11. Adoption du projet de règlement numéro 1371 – Règlement sur les permis et certificats

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite remplacer son règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil doit commencer le processus de remplacement de ce règlement par l'adoption d'un projet de règlement;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Martin Bigras
et unanimement résolu

2009-05-29.182

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 1371, intitulé *Règlement sur les permis et certificats*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

12. Adoption du projet de règlement numéro 1372 – Règlement de lotissement

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite remplacer son règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) la municipalité doit adopter le règlement de remplacement simultanément au règlement révisant le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 124 de la LAU, le conseil doit commencer le processus de remplacement du règlement de lotissement par l'adoption d'un projet de règlement;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-05-29.183

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 1372, intitulé *Règlement de lotissement*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

13. Adoption du projet de règlement numéro 1373 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite remplacer son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil doit commencer le processus de remplacement de ce règlement par l'adoption d'un projet de règlement;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Martin Bigras
et unanimement résolu

2009-05-29.184

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 1373, intitulé *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

14. Période de question (30 minutes au maximum)

Aucune question pour la présente séance

15. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-05-20.185

DE LEVER la présente séance à 8h47.

Marc Lauzon, maire

Alexandre Verdy, greffier